

<https://www.pressegauche.org/Negos-dans-la-construction-l-Alliance-syndicale-veut-assurer-la-retention-d-e-la>



Négos dans la construction : l'Alliance syndicale veut assurer la rétention de la main-d'oeuvre



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 5 mai 2021 - Les conventions collectives de la construction étant venues à échéance vendredi dernier, l'Alliance syndicale demande aux associations patronales de revenir à la table de négociation et de négocier de bonne foi pour assurer la rétention des travailleuses et des travailleurs de la construction. Les associations syndicales présentent des demandes raisonnables, soit une augmentation de 8,2 % sur quatre ans, la pérennité du régime d'avantages sociaux et de retraite ainsi que la protection des emplois en région. Selon l'Alliance, les négociations se poursuivent, mais les associations patronales ont besoin de se concentrer sur des mesures simples qui favorisent la rétention de la main-d'oeuvre dans l'industrie et permettent à tous les acteurs de l'industrie de contribuer à la relance économique post-pandémie.

Une industrie attractive avec de meilleures conditions de travail

Un récent sondage de la Commission de la construction du Québec (CCQ) conclut que 35% de la nouvelle main-d'oeuvre de la construction quitte l'industrie après cinq ans, entre autres, à cause des mauvaises conditions de travail. « Après avoir entendu les associations patronales clamer qu'il y avait une pénurie de main-d'oeuvre au cours des dernières années, l'Alliance syndicale s'attendait à ce que des gestes concrets soient posés afin de rendre l'industrie de la construction plus attractive. Or, les associations patronales sont dans le déni si elles pensent qu'on peut garder notre monde dans l'industrie sans améliorer leur gagne-pain », déclare Éric Boisjoly, porte-parole de l'Alliance syndicale.

Les emplois en région, une priorité

L'embauche régionale est un des principes fondamentaux du système de gestion de main-d'oeuvre de la construction. Ce système priorise des milliers d'emplois dans toutes les régions tout en permettant une mobilité de la main-d'oeuvre. La construction est le fer de lance de la relance économique du Québec. Ces retombées économiques doivent bénéficier aux travailleurs et aux travailleuses de toutes les régions du Québec. Auparavant, il y avait un consensus dans l'industrie sur les règles de mobilité, mais l'ACQ a judiciairisé le sujet en contestant devant les tribunaux les clauses de convention collective qu'elle avait elle-même signées. La cause sera entendue sur le fond en 2022 par la Cour supérieure du Québec.

Oui à l'innovation technologique, mais pas n'importe comment

Les associations patronales demandent l'ouverture des syndicats à l'intégration de nouvelles technologies. Par contre, le progrès technologique ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Alors que toutes les parties s'étaient entendues pour régler le dossier des avantages sociaux et qu'elles étaient très près d'une entente, les associations patronales veulent rendre celle-ci conditionnelle à l'utilisation obligatoire d'une application mobile qui impose la géolocalisation des travailleuses et des travailleurs par le biais de leur appareil mobile. L'Alliance syndicale s'oppose à l'utilisation du téléphone intelligent à des fins de géolocalisation et de pointage. D'ailleurs, un tribunal d'arbitrage a statué récemment en interdisant l'usage d'une telle application sur l'appareil de la travailleuse ou du travailleur.

Les négociations se poursuivent et l'Alliance syndicale a espoir qu'après deux conflits de travail en 2013 et en 2017, les associations patronales entendront raison et signeront une entente négociée qui augmentera la rétention, rendra l'industrie de la construction plus attrayante et, surtout, permettra de maintenir les activités sur les chantiers de construction, essentielles à l'économie du Québec.